



## COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE)

### DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

#### SEANCE DU 15 JANVIER 2025

Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le 24/12/2024, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mathieu GAGET, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Alexandre CACALY à Emilie JULLIEN, Géraldine LAVIELLE à Bernadette CACALY, Henri HOURIEZ à Andrée LIGONNET, Jean-Paul MOREL à Nicolas BACCONNIER, Diane ROCHET à Evelyne GRAS, Carole BARBIER à Cécile PUVIS DE CHAVANNES, Gregory RONDOT à Sophie GAULTIER, Gaelle VUILLOT à Beatrice PERRET, Quentin CICALA à David CICALA

Absent : Sebastien BERENGUER.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Béatrice JOBERT a été désigné(e).

**DELIB 2025.01.15.11**

**OBJET : Dispositif de subventions 2025 pour l'achat de récupérateurs d'eau de pluie**

Nicolas BACCONNIER, adjoint délégué à l'aménagement du territoire et développement durable, rappelle aux membres du conseil municipal la mise en place d'une subvention à l'achat de récupérateurs d'eau de pluie pour les habitants du territoire depuis 2024. Ce dispositif contribue à répondre aux enjeux liés à la protection de l'environnement et à la préservation des ressources naturelles et notamment de l'eau.

Cette opération a pour but de soutenir les habitants de Saint-Quentin-Fallavier dans la gestion raisonnée de la ressource en eau et de les inciter à maîtriser l'utilisation qui en est faite.

En 2024, le bilan de ce dispositif est le suivant :

- 7 dossiers ont été déposés, ce qui représente un montant de subvention de 269,61€.

Il est ainsi proposé de renouveler :

Une aide financière à hauteur de 30% du prix d'achat d'un récupérateur d'eau de pluie d'une contenance minimale de 300 litres, avec un plafonnement à 250 € dans la limite du budget prévu pour l'année 2025 (3 000 €). Les 70 % restants étant à la charge des particuliers.

Le récupérateur d'eau de pluie aura un usage extérieur et pourra inclure un robinet et un kit de raccordement figurant sur la même facture.

La subvention porte uniquement sur la fourniture.

L'acquisition du matériel doit être effectuée auprès d'un commerçant professionnel situé sur le territoire de la Région Auvergne Rhône Alpes, facture à l'appui de la demande de subvention.

Cette subvention sera limitée à une seule aide par foyer.

Pour pouvoir bénéficier de cette aide financière, les habitants devront déposer un dossier de demande de subvention en vue de son instruction auprès de la Mairie de Saint-Quentin-Fallavier.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- **APPROUVE la mise en place du dispositif de subvention accordé aux habitants pour l'achat de récupérateurs d'eau de pluie à compter du 01/01/2025.**
- **AUTORISE l'octroi de subventions municipales aux habitants, jusqu'à 250€ pour l'achat d'un récupérateur d'eau de pluie (subvention à hauteur de 30% du prix d'achat), dans la limite d'une seule aide par foyer.**
- **APPROUVE l'enveloppe budgétaire de la commune s'élevant à 3 000 € pour la réalisation de cette action sur l'année 2025.**
- **AUTORISE le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des documents se rapportant à ce dispositif.**

**Adoptée à l'unanimité**

St-Quentin-Fallavier, le 15/01/2025

Publication et transmission en sous préfecture le 24 janvier 2025

Identifiant de télétransmission : 038-213804495-20250115-lmc116131-DE-1-1

Le Maire



Mathieu GAGET